

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 3 mai 2016** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CONSULTATION PUBLIQUE**
 - 3.1 Règlement numéro 2016-305
- 4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 avril 2016
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Administration - Engagement pour entretien ménager
 - 5.4 Achat d'équipements informatiques
 - 5.5 Achat d'un véhicule de service
 - 5.6 Travaux de resurfaçage du 9e rang - Contrat d'exécution
 - 5.7 Travaux de resurfaçage du 9e Rang - Contrat laboratoire pour contrôle des matériaux
 - 5.8 Réfection rues Roy et Daviau - Contrat d'exécution
 - 5.9 Service de voirie - Fauchage des levées
 - 5.10 Service d'aqueduc - Offre de services professionnels pour vérification des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution de l'eau potable
 - 5.11 Service des loisirs - Colloque annuel du loisir municipal
 - 5.12 Terrain des loisirs - Ajout clôture, porte-double et filet
 - 5.13 Service des loisirs - Réparation du bâtiment de service

- 6. LÉGISLATION :**
- 6.1 Adoption - Règlement numéro 2016-305 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Dominique en six districts électoraux
- 6.2 Adoption - Règlement numéro 2016-306 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 6.3 Adoption - Projet de règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2016-307
- 6.4 Adoption - Projet de règlement de zonage numéro 2016-308
- 6.5 Adoption - Projet de règlement de lotissement numéro 2016-309
- 6.6 Adoption - Projet de règlement de construction numéro 2016-310
- 6.7 Adoption - Projet de règlement concernant les permis et certificats numéro 2016-311
- 7. SERVICE DE L'URBANISME :**
- 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :**
- 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. SERVICE DE L'AQUEDUC**
- 9.1 Rapports d'exploitation
- 10. CORRESPONDANCE :**
- 10.1 Sommaire de la correspondance
- MRC des Maskoutains
 - Régie - Bilan des activités 2015
 - OBV Yamaska
 - MTQ
 - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP)
 - Société de l'assurance automobile Québec
- 11. FINANCE**
- 11.1 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016
- 11.2 OMH - États financiers 2015
- 11.3 Conciliation des postes Aqueduc - Égout
- 12. DIVERS**
- 12.1 Dépôt d'une pétition concernant l'emplacement de la piste BMX
- 13. LEVÉE DE LA SESSION**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-72

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. CONSULTATION PUBLIQUE

3.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-305

En conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au règlement numéro 2016-305 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Dominique en six districts électoraux.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-73

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-74

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard
APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 3 mai 2016 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires (semaine 13 à 16) :	37 658,24 \$
• Chèques C0009852 à C0009938 :	144 530,75 \$
• Chèques manuels M0007220 :	149,15 \$
• Accès D L1600047 à L1600063 :	33 598,08 \$
Total :	215 936,22 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-75

5.3. ADMINISTRATION - ENGAGEMENT POUR ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été transmises à deux firmes de conciergerie; pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, la caserne et la bibliothèque;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la soumission d'Aurèle Archambault, telle que présentée.

Travaux d'entretien hebdomadaire

Hôtel de ville 80 \$ + taxes

Bibliothèque 40 \$ + taxes

Travaux d'entretien bimensuel

Caserne 60 \$ + taxes

QUE ce contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2016 et pourra être renouvelé si accord des deux parties.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-495 pour l'Hôtel de ville, 02-220-00-495 pour la caserne et 02-702-30-495 pour la bibliothèque.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-76

5.4. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement d'équipements informatiques et d'antivirus pour la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat des équipements requis auprès de Lavallée Informatique Inc. selon la soumission 71678 et d'en accepter la dépense au montant de 2 750,27 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-738.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-77

5.5. ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se munir d'un véhicule de service en remplacement du camion Dodge 2001;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de remplacement sera utilisé par les services techniques mais aussi par les pompiers lors des visites de prévention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'un Toyota RAV4 2012 auprès de St-Hyacinthe Mitsubishi au montant de 17 177,65 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises aux postes 22-300-00-724 et 22-200-00-724 et financées à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-78

5.6. PAVAGE ET RESURFACAGE DU 9E RANG - CONTRAT D'EXÉCUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévu procéder aux travaux de pavage et de resurfacement du 9e rang, de la route Martin à la route Martel;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 26 avril 2016, à 11 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Pavages Maska Inc., au montant de 485 912,80 \$, taxes incluses, le tout tel que mentionné au bordereau de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-300-00-721 et financées à même les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-79

5.7. TRAVAUX DE RESURFACAGE DU 9E RANG - CONTRAT LABORATOIRE POUR CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT le contrat des travaux de resurfaçage du 9e Rang donné lors du point précédant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour le contrôle qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT la proposition de Labo Montérégie à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Labo Montérégie au montant de 3 924 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-300-00-721 et financées à même les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-80

5.8. RÉFECTION RUES ROY ET DAVIAU - CONTRAT D'EXÉCUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévu de procéder aux travaux de réfection des rues Roy et Daviau;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 26 avril 2016 à 14 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Groupe AllaireGince Infrastructures Inc., au montant de 522 000 \$, taxes incluses, le tout tel que mentionné au bordereau de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires, pour donner application à la présente résolution, seront prises à même le poste 22-300-00-720 pour le surfaçage, financées à même les redevances carrières et à même les postes 22-400-00-721, 22-400-00-743 pour les travaux d'aqueduc et d'égout, financées à même la TECQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-81

5.9. SERVICE DE VOIRIE : FAUCHAGE DES LEVÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER monsieur Benoit Racine (Débroussaillage Roxton Falls enr.), pour effectuer le fauchage des levées aux taux suivants pour l'année 2016 :

- 1^{ère} coupe (juin) : 850 \$, plus taxes
- 2^e coupe (août) : 2 350 \$, plus taxes

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521-03.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-82

5.10. SERVICE D'AQUEDUC - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR VÉRIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE DE DÉBIT AU PRÉLÈVEMENT ET À LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la vérification obligatoire des instruments de mesure de débit aux prélèvements et à la distribution de l'eau potable, tel qu'exigé par le MDDEFP dans le cadre de son *Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau* et par le MAMOT dans le cadre de sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;

CONSIDÉRANT la proposition produite par Les Compteurs Lecomte Ltée à cet effet portant le numéro BE-20042016-0900;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Les Compteurs Lecomte Ltée pour faire l'étalonnage des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution de l'eau potable, au montant de 1 170 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-526.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-83

5.11. SERVICE DES LOISIRS - COLLOQUE ANNUEL DU LOISIR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise du loisir municipal tient son colloque annuel du 5 au 7 octobre prochain à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la coordonnatrice aux loisirs, madame Julie Champigny, à participer à ce colloque.

QUE les frais d'inscription au montant de 405 \$, plus taxes, les frais de déplacement et d'hébergement, seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-346.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-84

5.12. TERRAIN DES LOISIRS - AJOUT CLÔTURE, PORTE-DOUBLE ET FILET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une clôture au-dessus de celle existante de la patinoire afin de la rehausser à l'endroit des paniers de basketball et ainsi empêcher les ballons de sortir de la surface;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer une porte double près de la patinoire de hockey afin de faciliter l'accès entre les deux terrains de soccer;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu d'installer un filet de protection au terrain de baseball;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de l'entreprise Gestion Isabelle G Inc. à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les travaux pour la clôture au montant estimé de 1 625 \$, plus taxes.

DE PROCÉDER à l'ajout de porte double au montant estimé de 1 350 \$, plus taxes.

DE PROCÉDER à l'ajout d'un filet de protection au terrain de baseball au montant estimé de 5 500 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même les postes budgétaires 02-701-35-522, 02-701-60-521 et 02-701-20-521.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-85

5.13. SERVICE DES LOISIRS - RÉPARATION DU BÂTIMENT DE SERVICE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconstruire le bâtiment de services près des jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment sert aussi pour l'usage du baseball;

CONSIDÉRANT la possibilité de greffer une salle de bain à ce bâtiment et ainsi desservir les usagers en tout temps,

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction préparé par le directeur des travaux publics à l'effet de procéder à ces travaux en régie interne;

CONSIDÉRANT la soumission de Rénovations J.-G. Daudelin Inc. pour la partie de la bâtisse au montant estimé de 18 000 \$, plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder aux travaux de reconstruction du bâtiment de service en s'adjoignant les services d'électricien, de plomberie, d'excavation et autres afin de donner suite au projet présenté.

QU'un montant approximatif de 40 000 \$ est alloué pour ces travaux.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-722.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-86

6.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-305 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 2016-305 lors de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2016-305 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Dominique en six districts électoraux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-87

6.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-306 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'augmentation de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à compter du 1er août 2016, donnant ainsi suite à un engagement du gouvernement pris dans le cadre de l'Accord de partenariat 2016-2019 avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont jusqu'au 20 mai 2016 pour adopter et transmettre au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre leur règlement conforme à celui du gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le règlement numéro 2016-306 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-88

6.3. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-307

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 24 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a l'obligation d'adopter tout règlement de modification ou de concordance afin de se conformer au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 90-15, relatif au plan d'urbanisme est entré en vigueur le 25 avril 1991;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a choisi d'effectuer la refonte globale dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2016-307 afin d'abroger et remplacer le règlement numéro 09-215 concernant le plan d'urbanisme actuel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-89

6.4. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-308

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 24 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a l'obligation d'adopter tout règlement de modification ou de concordance afin de se conformer au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 91-19 sur le zonage est entré en vigueur le 20 juin 1991;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a choisi d'effectuer la refonte dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de règlement de zonage numéro 2016-308 afin d'abroger et remplacer le règlement numéro 09-216 et ses amendements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-90

6.5. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-309

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 24 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a l'obligation d'adopter tout règlement de modification ou de concordance afin de se conformer au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 91-20 de lotissement est entré en vigueur le 20 juin 1991;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a choisi d'effectuer la refonte dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de règlement de lotissement numéro 2016-309 afin d'abroger le règlement de lotissement numéro 09-217 et ses amendements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-91

6.6. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-310

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 24 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a l'obligation d'adopter tout règlement de modification ou de concordance afin de se conformer au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 91-22 de construction est entré en vigueur le 20 juin 1991;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a choisi d'effectuer la refonte dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de de règlement de construction numéro 2016-310 afin d'abroger le règlement de construction numéro 91-22 et ses amendements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-92

6.7. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-311

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 24 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a l'obligation d'adopter tout règlement de modification ou de concordance afin de se conformer au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains,

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 91-23 concernant les permis et certificats est entré en vigueur le 20 juin 1991;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a choisi d'effectuer la refonte dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de règlement concernant les permis et certificats numéro 2016-311 afin d'abroger le règlement 91-23 et ses amendements.

ADOPTÉE

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'avril 2016 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'avril 2016 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC

9.1. RAPPORTS D'EXPLOITATION

Les rapports d'exploitation des mois de janvier et février 2016 sont déposés au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2016 est déposé au Conseil.

11. FINANCE

11.1. ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 mars 2016.

11.2. OMH - ÉTATS FINANCIERS 2015

Les états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Dominique sont déposés au conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-93

11.3. CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC - ÉGOUT

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE PRÉSENTER un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 115 201,57 \$ et un surplus cumulé non affecté en égouts de 41 554,88 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2015 au poste budgétaire surplus général non affecté.

ADOPTÉE

12. DIVERS

Une pétition concernant l'emplacement de la piste de BMX est déposée au Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-94

13. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beaugard
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 41.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière